

ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS**Porteur de l'action**

COALLIA
6 rue Cadet de Charance
05000 Gap
Tél : 04 92 52 31 69 (secrétariat)

Intervenants

GONSOLIN Karine cheffe de service 06 37 13 75 77
 JOURDAN Estelle assistante sociale 06 74 64 07
 MIRALLES Sophie éducatrice spécialisée 06 80 87 02 78
 LUSIEN Yannick éducateur spécialisé 06 32 42 61 77
 DIOP Abdourahmane éducateur spécialisé 06 30 91 04 30

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes majeures avec ou sans enfant en situation de vulnérabilité qui ont connu ou connaissent de grandes difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion. Les personnes devront avoir une situation administrative stable (pièce identité, titre de séjour...) et un logement.

MISSION

Accompagnement socio-éducatif de personnes ou de familles en vue de les aider à :

- Accéder au logement autonome (la mesure débute dès l'obtention d'un logement, la captation n'entre pas dans les missions de la mesure).
- Maintenir leur état de stabilisation au sein de leur logement autonome.
- Les remobiliser afin d'éviter une procédure d'expulsion liée à l'endettement ou à des problèmes de voisinage.

OBJECTIFS

L'objectif est le soutien et l'accompagnement de la personne ou de la famille afin qu'elle accède à une insertion durable en milieu ordinaire, en favorisant son autonomie et sa stabilité dans son logement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Après la signature du contrat de séjour, un diagnostic social est fait avec la personne et conduit à l'élaboration du projet personnalisé. Au cours de la prise en charge, un accompagnement global (dans les domaines administratifs, du social, de l'emploi, du logement et de la santé) est effectué en coréférence et en partenariat avec les acteurs concernés.

Inscription du ménage dans son environnement

Au moment de l'arrêt de la mesure, un relais est effectué auprès des travailleurs sociaux de son lieu d'habitation.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Une équipe pluridisciplinaire d'intervenants sociaux a la charge de l'accompagnement.

DUREE DE L'ACTION

6 mois renouvelable une fois. En fonction du besoin réel d'accompagnement. Le renouvellement de la prise en charge est conditionné par la production d'un bilan d'accompagnement soumis à validation de la DDETSPP.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Dossier SIAO : Validation de l'orientation par la commission SIAO.

Entretien préalable à l'admission.

Approbation du règlement de fonctionnement.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

A partir du 01 janvier 2025 : mesures hors les murs pouvant s'exercer à GAP ou un environnement proche. Visites régulières à domicile et rendez-vous au bureau.

ASPECT FINANCIER

Pas de participation financière. Le ménage assume le paiement du loyer et des charges afférentes au logement.